

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-49**

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

de la Commune de SAINT GENIES BELLEVUE

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-deux et le 5 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIES BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 02/12/2022, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

COMMUNE
SAINT-GENIES-BELLEVUE

Etaient présents : Mesdames BAYLAC, CLAEYS, GAILLARD, MARTIN, MAURICE, PERTUISET, PIN-BELLOC, TOMAS, Messieurs ARTIGUE, de LASSUS SAINT GENIES, HANNON, MORILLON, OTAL, PEYRUCAIN, ROUCH.

Etaient absents et représentés : Mme BOTANCH, MM. AUXIÈTRE et PEDRONO
Monsieur PEYRUCAIN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations

Un règlement d'attribution des subventions avait été établi le 18 décembre 2017 pour encadrer le versement des subventions monétaires.

La commune s'était engagée dans une démarche de transparence et d'équité vis-à-vis des associations bénéficiaires en travaillant sur la définition de conditions générales et sur les modalités d'analyse des demandes de subvention.

Madame CLAEYS présente les principales modifications apportées au précédent règlement :

- Il ne sera plus nécessaire d'avoir deux ans d'existence pour pouvoir formuler une demande de subvention mais seulement un an,
- Obligation de signature d'un contrat d'engagement républicain instauré par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021,
- Suppression de la pondération mathématique des critères d'attribution.
- Ajout de trois critères : nombre d'adhérents de la commune – participation aux échanges inter-associations – participation à la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations ci-joint ;

INDIQUE que le nouveau règlement s'appliquera à compter du 1er janvier 2023 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	